



**COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mercredi 26 mai 2010
Salle du Conseil Municipal MONTOURS**

Etaient présents :

MM. Malapert, Serrand, Roger, Mle Villerbu, MM. Simon, Coquelin, Gaigne, Mme Gaumerais, MM Besnier, Dubreil L., Houdus, Vallet, Lambert, Ménard, Bouffort, Lemarié, MM. Brasselet, Lejeune, Garnier, Aussant, Chapron, Letellier, Bertel, Mmes Sourdin, Hervé, MM. Goudal, Deroyant, Montembault, Duhil, Hubert, Thomas.

Etaient absents excusés : Mme Louvel, MM. Sourdin, De Gouvion St Cyr

ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur de Coglais Communauté, Monsieur le Président propose l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- Avenants de travaux réhabilitation logements Baillé
- Dojo du Coglais
- Point sur les études en cours pour le pole développement
- Présentation démarche prospective économique
- Option de TVA Pépinière d'Entreprises

Intervention :

La Convention d'Utilité Sociale (CUS) par Fougères Habitat

La Convention d'Utilité Sociale (CUS) a été instituée par la loi du 25 mars 2009 de « mobilisation pour le logement et lutte contre l'exclusion ».

C'est le nouveau cadre de définition pour l'exercice de la mission d'intérêt général des organismes HLM.

La CUS est un document obligatoire. Elle concerne l'ensemble du patrimoine et des missions de l'organisme. Il s'agit d'une démarche de contractualisation entre FOUGERES HABITAT et l'Etat sur une durée de 6 ans

Elle est conclue sur la base du plan stratégique de patrimoine et présente le classement du patrimoine en tenant compte du service rendu aux habitants : concertation avec les représentants des locataires.

Elle dresse l'état des lieux et les orientations stratégiques pour les 6 ans à venir, sur 3 axes :

- La politique patrimoniale et d'investissement
- La politique de gestion sociale
- La qualité de service rendu aux habitants.

Les collectivités dotées d'un PLH sont associées à la CUS

Les objectifs sont quantifiés :

- 26 indicateurs de performance obligatoires permettent d'évaluer tous les 2 ans l'atteinte des objectifs fixés.
- Les objectifs doivent être adaptés aux capacités de l'organisme et aux besoins des territoires.

Elle doit être déposée au plus tard le 30 juin 2010 auprès des services de l'état.

Elle doit être signée au plus tard le 31 décembre 2010.

Présentation du diagnostic de l'étude transport et déplacements par Item conseil

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le cabinet "Item, étude et conseil" - basé à Rennes, mandaté par Coglais Communauté pour la réalisation de l'étude transport et déplacements, a terminé la phase d'élaboration du diagnostic. Ainsi, avant de valider la phase I dite de diagnostic, il est demandé au cabinet Item, études et conseil, de présenter les travaux issus de cette phase.

La présentation du bureau d'études fait part des points suivants :

***LE RESEAU VIAIRE:**

- un territoire très bien desservi par les infrastructures routières structuré autour de l'A 84
- des trafics bien distribués, peu de trafic de transit dans les centres bourgs
- quelques routes secondaires supportant un trafic poids lourd important (lié à la présence d'activité économique)
- offre de stationnement suffisant malgré des points de dysfonctionnement

***LES TRANSPORTS COLLECTIFS:**

- une offre de transports collectifs limitée à une ligne du réseau illeloo du CG35
- une offre qui ne permet pas d'accéder aux principaux pôles générateurs du territoire communautaire
- des conditions de rabattement limitées en direction des gares les plus proches et des principaux pôles extérieurs
- des projets de développement qui vont améliorer l'organisation actuelle

***LES MODES DOUX ET L'ACCESSIBILITE POUR TOUS**

- peu d'aménagements cyclables actuellement avec une pratique à vocation de loisirs
- la pratique de la marche est délicate (configuration des bourgs et accessibilité limitée)
- quelques centre-bourgs aménagés ou en cours d'aménagement, mais qui ne prennent pas forcément en compte l'accessibilité pour les PMR

***LES PRATIQUES DE DEPLACEMENTS OBSERVEES**

- beaucoup de flux domicile-travail intra-communautaires
- recours important à l'automobile, quelque soit le motif de déplacement
- des catégories de population "exclues" de la pratique voiture et qui n'ont pas d'alternative possible sauf le "système D" ou les actions des services sociaux

***DES PROJETS A L'ETUDE IMPACTANT SUR LA FUTURE DESERTE DU TERRITOIRE EN TC: le schéma départemental des transports 2011 du réseau Illeloo.**

- renforcer les lignes structurantes du réseau et organiser le réseau en créant des "liaisons longue distance express"
- articuler un réseau structurant départemental
- améliorer la lisibilité en terme d'aménagement
- définir des arrêts majeurs constitués en pôles d'échanges
- intégrer le réseau dans le futur pôle multimodal de Rennes
- rendre le réseau accessible aux PMR

***UN RESEAU CYCLABLE LOCAL ACTUELLEMENT PEU DEVELOPPE**

- un réseau départemental à vocation essentiellement de loisirs/ touristiques
- aucun réseau cyclable à l'échelle de Coglais Communauté ni au niveau communal
- projet de pistes cyclables mixte piéton/ vélo entre Saint Etienne en Saint Brice

***LES CHEMINEMENTS PIETONS**

- quelques communes ont récemment aménagé leur centre bourg
- pour les autres communes, elles ont des centres anciens contraignants

***LES DIFFICULTES RECENSEES AUPRES DES PRINCIPAUX ACTEURS SOCIAUX DU TERRITOIRE**

- Les personnes âgées, les familles, les jeunes, demandeurs d'emploi rencontrent de véritables difficultés pour se déplacer
- Les principaux problèmes identifiés: pas de permis de conduire, pas de voiture à disposition, difficultés financières pour une acquisition, difficultés d'accès aux services de proximité, administrations,...
- Les moyens actuels pour se déplacer: covoiturage solidaire, aides financières des organismes sociaux

LES ATTENTES DE LA POPULATION

- *Plus de la moitié des enquêtés utiliseraient les TC si une offre proposée était plus importante
 - *2/3 des collégiens enquêtés utiliseraient davantage le bus s'ils avaient une offre de transport collectif plus importante
 - *50% des collégiens souhaiteraient être mieux desservis sur le territoire communautaire
- En somme, développer le covoiturage et une offre de transports adaptée aux besoins seraient les actions prioritaires à mettre en oeuvre, ainsi que la mise en place d'un service de transport intra-communautaire.

LA SUITE DE L'ETUDE

La phase 1, dite de diagnostic, étant réalisée, le cabinet "Item, étude et conseil", va entamer la phase 2 de l'étude, composée des deux éléments suivants: la proposition de scénarios d'actions d'une part (juin 2010), puis, le choix d'un scénario et la traduction en actions stratégiques opérationnelles, d'autre part (automne 2010).

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le diagnostic de l'étude transport et déplacements tel que présenté
- AUTORISENT le Cabinet Item Conseil à lancer la phase 2 de l'étude, à savoir la définition d'une stratégie et d'un plan d'actions.

Présentation du plan camping-car communautaire par la Fédération Nationale des Villages Etape

Ce programme consiste en la mise en réseau des aires de camping cars et notamment la mise en place d'accueil basique de camping car sur toutes les communes du Coglais.

Un travail de terrain va commencer les prochains jours, qui consistera, en un repérage sur les différentes communes du Coglais de lieux pouvant accueillir des camping car pour une ou plusieurs nuits.

L'analyse de ce travail sera effectuée à partir de la mi-juin. Un dossier de présentation sera établi à partir d'Aout 2010 et une proposition de délibération sera faite fin 2010 pour une application en 2011.

AFFAIRES GENERALES

ADMINISTRATION

I – DESIGNATION REPRESENTANT POUR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL DE ST BRICE EN COGLES

Monsieur le Vice-président en charge des affaires générales, fait part aux membres du Conseil Communautaire de la Loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires décidant de remplacer le conseil d'administration des établissements publics de santé par des conseils de surveillance, avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement profondément renouvelés.

Le décret 2010-361 du 8 avril 2010 précise les modalités de désignation des membres des conseils de surveillance. Ce dernier doit être composé de neuf membres et notamment d'un représentant d'un EPCI à fiscalité propre

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- DESIGNENT Monsieur Jean MALAPERT pour siéger au sein de ce conseil de surveillance.

Pour information Monsieur Louis DUBREIL siège à ce conseil en tant que représentant du Conseil Général d'Ille et Vilaine et Monsieur Bernard SERRAND, en tant que représentant de la municipalité de St Brice en Coglès.

2 – PERSONNEL

Monsieur le Vice-président, en charge des Affaires Générales, après avoir exposé les besoins de Coglais Communauté en matière de communication suite à la fin du contrat de la personne recrutée pour 3 ans chargée d'assurer ces missions, propose aux membres du Conseil de délibérer sur la création d'un poste de Chargé de Communication et de Publication à temps complet sur le grade de Rédacteur (catégorie B, filière administrative) et demande l'autorisation de faire paraître une offre sur la Bourse de l'Emploi.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT la création d'un poste de Chargé de Communication et de Publication à temps complet sur le grade de Rédacteur Territorial ;

- DISSENT que les missions de l'agent recruté seront les suivantes :

- ↗ Participation à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité ;
- ↗ Elaboration du plan de communication et conception et/ou réalisation des supports de communication de la Communauté des Communes ;
- ↗ Développement et exploitation du système d'information géographique ;
- ↗ Organisation d'actions de communication et de relations publiques ;
- ↗ Recueil, analyse et traitement d'informations ;
- ↗ Assistance et conseil en communication auprès des élus et des services de la collectivité ;
- ↗ Participation à la gestion administrative et budgétaire (marchés d'impression et de communication) ;
- ↗ Développement des partenariats et des relations avec la presse sous la responsabilité directe du président ;
- ↗ Coordination de la rédaction externalisée du journal de Coglais Communauté ;
- ↗ Animation du site Internet ;
- ↗ Couverture événementiel communauté de communes et diffusion ;
- ↗ Référent technique MEGALIS Bretagne.

- AUTORISENT Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la création de ce poste et notamment à faire paraître une offre sur la Bourse de l'Emploi.

3 – INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (INPI) – DEPOT DE MARQUES

Monsieur le Vice-président en charge des Affaires Générales, fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de déposer certaines appellations ou marques auprès de l'INPI afin d'obtenir une certaine protection juridique.

Il est proposé de déposer les appellations suivantes :

- ⇒ Coglais Communauté
- ⇒ Coglais Communauté, Marches de Bretagne
- ⇒ Coglais, Marches de Bretagne
- ⇒ Coglais - Saint-Eustache, Marches de Bretagne

Coût pour le dépôt d'une marque en fonction de la classification de Nice :

6 classes pourraient être choisies : 16 -35-38-39-41-43	Coût HT
Dépôt 3 classes	225,00 €
Dépôt 5 classes supplémentaires	200,00 €
40 € par classes supplémentaires soit 5 x 40	
Total pour 1 dépôt	425,00 €

Il en coûterait 1 700 € HT afin de déposer 4 marques dans 6 classes différentes à L'INPI.

Toutefois, il convient d'effectuer une recherche de similarité dans les registres de l'INPI (CAS) ainsi que ceux du Registre national du commerce et des sociétés (GAS) s'assurant ainsi qu'il n'existe pas de noms identiques ou proches de ceux que Coglais Communauté a choisi pouvant constituer une antériorité (c'est-à-dire un droit antérieur) et conduire à devenir contrefacteur.

Coût de la recherche pour 1 dépôt :

6 classes : 16 -35-38-39-41-43	Coût HT
Recherche conjointe dans 3 CAS et 3 GAS	60,00 €
Recherche conjointe dans 3 CAS et 3 GAS	60,00 €
2 suppléments CAS + 2 suppléments GAS (10 € par CAS ou GAS)	40,00 €
Total pour 1 dépôt	160,00 €

Il en coûterait 640 € HT de recherche.

Coût total de dépôt à INPI, recherche comprise pour 4 marques dans 8 classes : 2 340,00 € HT

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT le dépôt des quatre marques dans les six classes proposées tel que présenté ci-dessus ;
- ACCEPTENT d'effectuer les recherches de similarité dans les registres de l'INPI ainsi que dans ceux du registre national du commerce et des sociétés ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à régler les dépenses relatives au dépôt et à la recherche soit un coût total de 2 340,00 € HT

4 – DEMANDE FONDS DE CONCOURS - COMMUNE DE ST MARC LE BLANC

Monsieur le Vice-président, en charge des affaires Générales, rappelle la délibération n°103/2009 donnant un avis favorable sur le versement d'un fonds de concours de 26 360 € à la commune de St Marc le Blanc pour la réalisation de la cantine municipale. La commune ayant débuté les travaux et le plan de financement définitif étant arrêté, elle sollicite le fonds de concours correspondant. Le coût global de ces travaux s'élève à 509 922,71 € HT pour la réalisation de la cantine municipale, financé à l'aide de la DGE, d'une réserve parlementaire, d'un emprunt et d'autofinancement de la commune.

Vu l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le versement de fonds de concours entre la communauté de communes et les communes membres après accord concordant du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné,

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de délibérer afin d'attribuer un fonds de concours de 26 360 € à la commune de St Marc le Blanc pour la réalisation de ce projet.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

Vu le plan de financement présenté par la commune de St Marc le Blanc,

Considérant que cette demande respecte les critères d'attribution fixés par le Conseil Communautaire dans sa délibération n°63/2004 du 31 mars 2004,

- DECIDENT d'attribuer un fonds de concours de 26 360 € à la commune de St Marc le Blanc pour le financement de la cantine municipale,
 - AUTORISENT Monsieur le Président à ordonnancer cette dépense.
- Les élus communautaires représentant la municipalité de St Marc le Blanc ne prennent pas part au vote.

FINANCES

I – DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants,
 Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget de l'exercice en cours,
 Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ADOPTENT les inscriptions de crédits telles que présentées ci-dessous :

BUDGET ANNEXE ENTREPRISE

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Op.	Fonction	Article	Libellé de l'article	Dépenses	Recettes
21	94	90	2188	Autres Immobilisations corporelles	+ 4 265.00	
21	104	90	2132	Immeubles de rapport	- 2 000.00	
23	104	90	2313	Constructions	- 50 000.00	
16	104	90	1641	Emprunts		- 52 000.00
TOTAL INVESTISSEMENT					- 47 735.00	- 52 000.00

Décision modificative proposée en déséquilibre, suite vote du budget en excédent d'investissement

BUDGET GENERAL

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Op.	Fonction	Article	Libellé de l'article	Dépenses	Recettes
21	97	90	2151	Réseaux de voirie	+ 46 400.00	
10			10222	FCTVA		+ 7 183.00
16	97	90	1641	Emprunts		+ 39 217.00
TOTAL INVESTISSEMENT					+ 46 400.00	+ 46 400.00

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Fonction	Article	Libellé de l'article	Dépenses	Recettes
63	020	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	3 189,00 €	
63	413	6353	Impôts indirects	1 151,00 €	
65	33	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	1 500,00 €	
65	020	65735	Groupements de collectivités	-1 100,00 €	
65	020	657358	Autres groupements	1 100,00 €	
022	1	022	Dépenses imprévues	- 5 840,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT				0,00 €	0,00 €

OPERATION MAISON DES SOLIDARITES - TRAVAUX MAISON DU COGLAIS

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Libellé de l'article	Dépenses	Recettes
23	2313	67	Constructions	+ 19 160,00 €	
10	10222	Sans	F.C.T.V.A.		+ 6 990,00 €
16	1641	67	Emprunts en euros		+ 12 170,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT				+ 19 160,00 €	+ 19 160,00 €

2 – AFFECTATION ENVELOPPE CULTURE CONTRAT DE PAYS

Monsieur le 1^{er} Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une enveloppe de 40 000 € était affectée à chaque communauté de communes du Pays de Fougères dans le cadre du contrat de Pays 2006-2012 pour financer des actions relevant du domaine culturel.

Coglais Communauté exerçant pleinement la compétence culture et 2010 étant la première année de programmation du Centre culturel du Coglais situé à Montours, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de délibérer de l'affectation de cette enveloppe.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

Vu les crédits inscrits au budget 2010,

- DECIDENT d'affecter l'enveloppe du Contrat de Pays de 40 000 € au financement de la programmation du Centre Culturel du Coglais à Montours ;
- SOLLICITENT conformément à l'inscription budgétaire annexée au présent compte rendu un montant de subvention de 20 000 € pour l'année 2010 ;
- SOLLICITENT une subvention de 12 500 € au titre de la programmation 2011 et 7 500 € au titre de la programmation 2012 ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer toute pièce s'y rapportant

3 - OPTION TVA PEPINIERE D'ENTREPRISE

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire l'article 260A du Code Général des Impôts qui stipule que « les collectivités locales, peuvent, sur leur demande, acquitter la TVA au titre d'opérations pour lesquelles elles n'y sont pas obligatoirement soumises ».

Elle rappelle que la location de locaux industriels et commerciaux non aménagés tels que la Pépinière d'entreprise ne sont pas imposables de plein droit à la TVA.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à souscrire une déclaration d'option à la TVA pour la Pépinière d'Entreprise sur la commune de St Etienne en Coglès

COMMUNICATION

I – CONVENTION DEMATERIALISATION ACTES

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le décret en Conseil d'Etat pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention et présente la convention correspondante.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- CHOISISSENT parmi les dispositifs de transmission homologués le dispositif « IXBUS » de la Société SRCI dans sa version 1.4 ;
- AUTORISENT l'achat d'un certificat électronique pour cet agent et le règlement des dépenses correspondant à la mise en place du dispositif de télétransmission.

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT

I - ZA LA CROIX ROUGE :

a - Présentation du D.C.E. pour les travaux de requalification information

Monsieur le Vice-président en charge des Affaires d'Aménagement présente aux membres du Conseil Communautaire le dossier de consultation des entreprises relative aux travaux de requalification de la ZA La Croix Rouge située sur la commune de St Brice en Coglès.

La répartition du marché se fera en 2 lots :

- **Lot n° 1** : terrassements, voiries, assainissement, réseaux eaux pluviales et eaux usées

- **Lot n° 2** : Espaces verts.

- Il faut y ajouter les travaux sous la maîtrise d'ouvrage du SDE, soit l'effacement des réseaux électriques et France Télécom ainsi que la mise en place de l'éclairage public sur la rue d'Antrain pour un montant de 80 000€ HT.

(à ce jour, l'estimation détaillée ne nous a pas été transmise par le SDE.

Soit un montant total des travaux de **298 490,34€ HT**.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- **AUTORISENT** le lancement d'une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée pour les travaux de requalification de la Zone d'Activités La Croix Rouge.

2 – POINT EN COURS SUR ETUDES DU POLE DEVELOPPEMENT

Voir document annexé au présent compte rendu.

Monsieur Malapert évoque la possibilité de report du projet de nouveau siège social de Coglais Communauté au cours du prochain mandat.

3 – PRESENTATION DEMARCHE PROSPECTIVE ECONOMIQUE - INFORMATION

Dans le cadre de l'étude de prospective économique mené par IDEA 35 une enquête va être mise en place pour mieux connaître les acteurs économiques du Coglais ainsi que leurs attentes.

La démarche enquête entreprises

Typologies de secteurs :

- Grandes entreprises
- PME, TPE et Artisans
- Secteur non-marchand
- Agriculteurs

Il est proposé de procéder de la manière suivante :

- Envoi postal pour les plus grosses communes (Saint Brice, Saint Etienne et Saint Germain)

- Contact direct pour les autres réalisés par les élus (prise de contact et dépôt du questionnaire, second visite pour récupérer le questionnaire).

Il est proposé de désigner des élus référents pour réaliser cette enquête avec l'aide des conseillers municipaux.

HABITAT/ URBANISME/ TRANSPORT

I - LOYER AU LOGEMENT SUR LA COMMUNE DE LE TIERCENT

Monsieur le Vice-président en charge de l'habitat, rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'en 2008, Coglais Communauté a réhabilité un logement au dessus de la mairie de Le Tiercent. Ce logement a été loué de mars 2008 à juin 2009 et reste vacant depuis cette date.

Lors du Bureau Communautaire, il a été indiqué qu'un locataire de St Germain en Coglès serait intéressé par ce logement.

Il est précisé que ce locataire perçoit l'Allocation Personnalisée au Logement et que le loyer du logement du Tiercent (300.19 €) est inférieur à celui de St Germain en Coglès (341.16 €).

Les membres du Conseil Communautaire acceptent l'attribution de ce logement à Monsieur Dazet et précisent que le montant du loyer sera de 300,19 €.

2 - PASSAGE A LA TNT LE 9 JUIN 2010 : TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DES ANTENNES TV

Monsieur le Vice-président en charge de l'Habitat, informe les membres du Conseil Communautaire qu'à compter du 8 juin prochain, la télévision analogique sera supprimée et les locataires des logements communautaires recevront uniquement la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

La bonne réception de la TNT n'étant à priori pas assurée pour les installations les plus anciennes, la société Ouest ATS de Louvigné du Désert a réalisé le 19 mai 2010 des visites diagnostics portant sur 15 bâtiments parmi les plus anciens du parc de Coglais Communauté (soit 22 logements, car certains ont des antennes collectives).

Ce diagnostic a été réalisé gratuitement et le résultat sera présenté prochainement sous la forme d'un devis de mise à niveau.

Ces travaux sont nécessaires car tout bailleur se doit d'assurer aux locataires la réception de la télévision. Par contre, il revient aux locataires de s'équiper d'adaptateurs pour le nouveau signal.

A titre indicatif, les coûts de mise à niveau pour chaque logement devraient se situer entre :

- 0 € si aucune modification n'est nécessaire,
- 400 € pour la réfection complète d'une installation (antenne, amplificateur, câblage, etc)

L'estimation des travaux est d'un montant de 6 500 € TTC.

Il faut noter que tous les bâtiments n'auront pas forcément besoin de travaux. Le devis demandé fera en même temps office de diagnostic.

En fonction du montant du devis il sera nécessaire ou non d'effectuer une mise en concurrence.

3 – AVENANTS DE TRAVAUX REHABILITATION LOGEMENTS ANCIENNE ECOLE BAILLE

Monsieur le Vice-président, chargé des travaux, présente aux membres du Conseil Communautaire deux avenants à savoir :

- un avenant de moins value n°2 de l'entreprise Eiffage construction d'un montant de – 553,80 € relatif à la modification du percement dans la salle de bain
- un avenant n°3 de plus value de l'Entreprise Eiffage construction d'un montant de 1 725,54 € HT relatif à la réalisation d'une trappe d'accès VMC et de la création d'ouvertures complémentaires sur l'extérieur.

Au marché initial, il était prévu une trémie dans un plancher bois, ce qui était beaucoup plus simple et donc moins onéreux. L'architecte a fait un mauvais diagnostic sur la composition du plancher existant.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT les avenants de plus et moins value tels que présentés ci-dessus ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer les devis et à régler les dépenses en découlant.

TOURISME

1 - INFORMATION FESTIVAL DES EPOUVANTAILS DES 18 ET 19 JUIN PROCHAINS

Madame-la Vice Présidente, en charge du Tourisme rappelle que le festival des épouvantails aura lieu les vendredi 18 et Samedi 19 juin 2010 sur le site du jardin de l'eau toute la journée.

La journée du vendredi sera consacrée à l'accueil des scolaires. Plus de quarante classes et centres de loisirs des départements de Manche, de Mayenne et d'Ille-et-Vilaine y sont déjà inscrits.

La Journée du samedi concerne le grand public. Des démonstrations sur le jardinage, des ateliers sur les plantes, des expositions et des conférences auront lieu toute la journée.

Le programme des deux journées est présenté (dépliant de communication).

2 - STAGIAIRE AU POINT INFO TOURISME A ST BRICE EN COGLES

Madame la Vice-présidente, en charge du Tourisme déclare que Monsieur Thomas Pommereul, actuellement en licence d'Anglais, sera mis à disposition de Coglais Communauté au Point Info Tourisme durant tout le mois de juillet par le Conseil Général. Ce stage est totalement pris en charge financièrement et administrativement par le Conseil Général dans le cadre de son plan « Accueil Vacances ». Ses missions principales seront de seconder Elodie Baudry dans ses tâches d'accueil des visiteurs au Point Info Tourisme, ainsi que de participer aux animations organisées par Coglais Communauté sur le territoire.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer une convention s'il y a nécessité d'en signer une.

CONTRAT NATURE – ENERGIES RENOUVELABLES

I - DEMANDE DE SUBVENTION BREIZH BOCAGE VOLETS 2 ET 3

Monsieur le Vice-président en charge de l'environnement, fait part aux membres du Conseil Communautaire de la poursuite du programme BREIZH BOCAGE sur le territoire du Coglais.

Il précise que l'étude territoriale (volet 1) du programme étant achevée, il convient d'initier le diagnostic action (volet 2) ainsi que la phase travaux (volet 3).

Il présente quelques données relatives à ce programme :

- Plus de 80 demandes de plantation ont été déposées depuis Mars 2010 soit environ 40 000 plants (40 km de haies). Des demandes d'entretien du bocage sont aussi enregistrées car l'entretien des haies bocagères de moins de 20 ans sont éligibles.

- La base des dépenses subventionnées est désormais calculée sur des montants HT. En contrepartie, la part d'autofinancement de Coglais Communauté est désormais de 10% (20% pour le volet 1).

Le Conseil Général octroyant une subvention pour deux années, la part d'autofinancement est de 30% pour la troisième année.

- Le volet 3 STARTER est annulé et devient un volet 3 classique sur l'ensemble du territoire du Coglais. En conséquence, les travaux pourront être pris en charge dès cette année sur la zone Ouest du Coglais (Baillé, St marc le Blanc, St Brice en cogles, la selle en Cogles, Cogles).

- Le projet bocager va désormais s'effectuer toute l'année (auparavant, le temps estimé pour le projet bocager du Coglais était d'environ 6 mois : 4 mois au printemps et 2 mois à l'automne).

La simulation financière est présentée.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le volet I tel que présenté ;
- VALIDENT le plan de financement tel que présenté et annexé au présent compte rendu ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs.

AGRICULTURE – FONCIER

I - DEMANDE DE SUBVENTION FETE DES JEUNES AGRICULTEURS

Monsieur le Vice-Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'une rencontre a eu lieu le lundi 26 avril dernier entre Coglais Communauté et les représentants du Coglais des Jeunes Agriculteurs. Lors de cette rencontre, il a été discuté d'une participation de Coglais Communauté à hauteur de 25 000 €.

Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire le plan de financement des Jeunes Agriculteurs pour la journée du 29 août 2010.

Monsieur le Vice-président propose que les subventions 2010 (4 000 €) et 2011 (4 000 €), prévues d'être versées au Comice Agricole, soient affectées au financement de cette Journée des Jeunes Agriculteurs du 29 août 2010.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT d'accorder au Syndicat des Jeunes Agriculteurs d'Ille et Vilaine une subvention de 25 000 € qui sera versée sur présentation des dépenses réalisées ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- DECIDENT de ne pas verser de subvention à l'Association du Comice Agricole du canton de St Brice en Coglès pour les années 2010 et 2011.

2 - CONVENTION SAFER BRETAGNE

Monsieur le Vice-président présente un projet de convention proposé par la SAFER BRETAGNE relatif à la mise à disposition de réserves foncières sur Montours, et La Selle en Coglès, soit une superficie totale de 15 hectares 17 ca et 63 ares pour un montant de redevance de 1 897 € par an.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

SPORT - LOISIRS

I – OFFICE DES SPORTS 2010 – CONTRAT DE TERRITOIRE

Monsieur le Vice-président, chargé des Affaires sportives, fait part aux membres du Conseil Communautaire de la demande financière de 10 000 € de l'Office des Sports et Loisirs du Coglais pour l'année 2010. Cette demande s'inscrit dans le cadre du partenariat entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Office des Sports et Loisirs du Coglais qui fait l'objet d'un conventionnement pour la période 2009/2011. Les actions développées par l'Office des Sports portent sur :

- La mise en place de formation de cadres bénévoles
- La mise en place de stages de perfectionnement pour les jeunes catégories
- L'organisation de soirées, de journées d'information et de formation.

Cette demande est sollicitée dans le cadre de l'enveloppe 3 du contrat de territoire. Coglais Communauté doit émettre un avis.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- **EMETTENT** un avis favorable sur l'attribution d'une subvention 8 000 € à l'Office des Sports et Loisirs pour l'année 2010 dans le cadre du volet 3 du Contrat de Territoire ;
- **CHARGENT** Monsieur le Président de transmettre cet avis à Monsieur le Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

2 – PRIX TERRAINS LOTS ZONE DE LA BRIONNIERE

Monsieur le Vice-président, chargé des travaux, informe les membres du Conseil Communautaire que la consultation de la seconde phase de travaux pour l'aménagement de « La Brionnière » sera lancée début juin pour que les parkings et voiries soient aménagés lors de l'ouverture de la piscine communautaire.

Le prix de revient des terrains de cette zone n'est pas encore connu puisque les travaux de voiries et de parking ne sont pas réalisés. Néanmoins, la dernière simulation laisse apparaître un prix de revient au m² de 26,02 € HT, à partir de l'estimatif restant à réaliser de 683 039 €.

Il est proposé d'arrêter le principe de rétrocession de ce terrain au prix équivalent à celui des terrains commerciaux de la zone de la Croix Rouge, à savoir 18 €.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- **VALIDENT** le principe de rétrocession du terrain situé Zone de la Brionnière au prix de 18 € HT le m².

3 – VALIDATION MODE DE GESTION CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE

Ce point de l'ordre du jour sera revu ultérieurement.

4 – DOJO DU COGLAIS - INFORMATION

Monsieur le Vice-président en charge des affaires sportives, présente aux membres du Conseil Communautaire le dossier de consultation des entreprises relatif à la construction d'une salle de dojo située sur la commune de St Brice en Coglès.

La répartition du marché se fera en 11 lots :

- **Lot 1** : terrassements, VRD
- **Lot 2** : Charpente
- **Lot 3** : Etanchéité
- **Lot 4** : Menuiseries extérieures
- **Lot 5** : Menuiseries bois agencement
- **Lot 6** : Faux plafonds cloisons sèches
- **Lot 7** : Carrelage revêtements de sols
- **Lot 8** : Peinture
- **Lot 9** : Electricité-courants faibles
- **Lot 10** : Plomberie sanitaire
- **Lot 11** : Chauffage-Ventilation

Soit un montant total des travaux de **509 000.00€ HT**.

5 – INFORMATION RECRUTEMENT DIRECTEUR PISCINE

Monsieur le Vice-président, en charge des affaires sportives, informe que les entretiens pour le poste de directeur de piscine se dérouleront mercredi 2 juin 2010, 6 candidats seront auditionnés.

Une réunion aura lieu avec les maires ayant un animateur sportif et les animateurs sportifs en question le mercredi 2 juin 2010 à 8h30.

CULTURE

I – PROPOSITION TARIFICATION SPECTACLES CENTRE CULTUREL DU COGLAIS

Monsieur le Vice Président en charge des Affaires Culturelles présente aux membres du Conseil Communautaire le projet de tarifs de la saison Culturelle 2010/2011 (tableau présenté en Conseil).

- Catégories de places (cf tableau 1)
- Tarification des spectacles (cf tableau 2)
- Tarifications spéciales (cf tableau 3)
- Formules d'abonnement (cf tableau 4)

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT les tarifs, les catégories et les formules telles que proposés et annexés au présent compte rendu.

2 – DEVIS OUTILS COMMUNICATION SAISON 2010 - 2011 CENTRE CULTUREL DU COGLAIS

Ce point est annulé

JEUNESSE – EDUCATION - ENFANCE

I – ACCUEILS DE LOISIRS : OUVERTURE DES SITES DE MONTOURS ET DE ST HILAIRE DES LANDES PAR COGLAIS COMMUNAUTE AU MOIS DE JUILLET 2010 A TITRE EXPERIMENTAL.

Monsieur le Vice-président, chargé des Affaires Enfance, présente aux membres du Conseil Communautaire, la proposition d'ouverture des accueils de loisirs de Montours et de St Hilaire des landes en gestion directe par Coglais Communauté pour la période de juillet 2010 à titre expérimental.

Salaire des animateurs pour Juillet

L'ouverture des accueils de loisirs en juillet nécessite le recrutement d'une équipe d'animateurs (variable selon le nombre d'enfants inscrits).

Il est proposé de recruter ces derniers de la façon suivante :

Contrat saisonnier

Echelon : 292 majoré (équivalent SMIC)

Paiement des heures supplémentaires dans la limite de 25 heures pour le mois.

Poste de direction

L'ouverture des accueils de loisirs en juillet nécessite un poste de direction occupé par RENAUD Elodie qui effectuera des heures complémentaires et supplémentaires. Cet agent déjà en poste à la Communauté de Commune pour 21h/semaine, devra effectuer pour le mois de Juillet 40h/semaine.

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de délibérer sur le paiement des heures complémentaires dans la limite de 14h/semaine et le paiement des heures supplémentaires dans la limite de 5 h / semaine ou récupération.

Tarifs Juillet

L'ouverture des accueils de loisirs en juillet implique une facturation des familles. Il est proposé en ce qui concerne l'utilisation du service de 9h à 17h, de rester sur la même tarification que les périodes de mercredis.

Avant 8h15 et à partir de 17h45, uniquement 1 personne est présente sur les sites, le nombre d'enfants doit être au maximum de 8. En ce qui concerne les temps d'accueils de loisirs de 7h à 9h et de 17h à 19h, il est proposé de compter 0.50 cts par 1/2h entamée, afin de favoriser au maximum le départ des enfants avant 17h45 et leur arrivée après 8h15.

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de délibérer sur la tarification de 9h à 17h identique à celle des mercredis et la tarification de la garderie : 0.50 cts par 1/2h entamée

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT le recrutement d'une équipe d'animateurs pour le bon déroulement de l'ouverture des accueils de loisirs sur la commune de St Hilaire des Landes et Montours pour le mois de juillet ;

- ACCEPTENT le paiement des heures complémentaires dans la limite de 14h/semaine et le paiement des heures supplémentaires dans la limite de 5 h / semaine ou récupération pour le poste de direction ;
- VALIDENT la tarification de 9h à 17h identique à celle des mercredis et la tarification de la garderie : 0.50 cts par ½ h entamée

ACTION SOCIALE

I - DEMANDE SUBVENTION CLIC DES MARCHES DE BRETAGNE

Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire la demande du CLIC pour l'année 2010 sollicitant deux subventions auprès de Coglais Communauté.

D'une part, pour le fonctionnement de la structure, à hauteur de 0.40 € par habitant soit 4 552 € sur un budget total de 117 600 €. L'accroissement du financement à hauteur de 0.10 € par habitant s'explique par plusieurs facteurs. Il est demandé que ce financement fasse l'objet d'une contractualisation tri-annuelle régie par une convention.

D'autre part, une seconde demande porte sur une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 739 €, pour le projet « Lutte contre l'isolement » du Coglais porté par le CLIC des Marches de Bretagne.

Principaux constats :

L'isolement connaît des causes multifactorielles :

Eloignement géographique des familles

Décès du conjoint

Perte d'autonomie

Précarité financière

Difficultés de déplacement....

Le CLIC en Marches s'est mobilisé avec de nombreux CCAS du Coglais, les professionnels de la gérontologie et les partenaires associatifs, pour initier un projet de solidarité destiné aux personnes âgées isolées portant sur :

- La création d'un réseau de visiteurs bénévoles à domicile

- L'expérimentation d'actions partenariales innovantes.

- Les partenaires ont recensé les personnes isolées (une cinquantaine de personnes sont pressenties).

Une trentaine de visiteurs bénévoles se sont engagées dans le réseau.

Le projet a retenu l'intérêt du Conseil Général d'Ille et Vilaine, de la CRAM et de plusieurs caisses de retraite complémentaires. Des soutiens financiers locaux sont totalement indispensables à la mise en place du réseau de visiteurs à domicile et au démarrage des actions expérimentales qui devront trouver à moyen terme un autofinancement notamment par la mutualisation de moyens ;

Le CLIC sollicite une subvention d'aide à l'expérimentation auprès de Coglais Communauté pour un montant de 1 739 € (sur la base de 1 € par habitant de plus de 70 ans)

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT le versement d'une subvention, pour le fonctionnement de la structure, à hauteur de 0.40 € par habitant soit 4 552 € sur un budget total de 117 600 € :

- ACCEPTENT le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 739 €, pour le projet « Lutte contre l'isolement » du Coglais porté par le CLIC des Marches de Bretagne ;

- PRECISENT que ces deux subventions seront versées sur un compte ouvert au nom du CLIC des marches de Bretagne à St Brice en Coglès.

QUESTIONS DIVERSES

I - PRESENTATION ORGANIGRAMME DE COGLAIS COMMUNAUTE.

Intervention Jean Malapert

Présentation du schéma de secteurs.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire un document relatif au projet politique global et à l'organisation de Coglais Communauté et demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer au vu de cette présentation, étant précisé que la partie relative au conseil de développement ne fait pas partie de la proposition de délibération.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le document relatif au projet politique global ainsi que l'organisation de Coglais Communauté tel que présenté et annexé au présent compte rendu hormis la partie Conseil de développement actuellement en réflexion.

Le conseil de développement est en projet et réflexion et non soumis à délibération.

Monsieur Vallet pose la question de savoir ce qu'il restera à gérer par les communes.

Information réunion mercredi 16 juin 2010 à 20h sur la réforme des collectivités territoriales.

Il est demandé de prévoir un échange lors d'un temps de travail avec les différentes délégations de jumelages.

La séance est levée à 22h15

**LE PRÉSIDENT
JEAN MALAPERT**